

DES ENTREPÔTS À LA LIVRAISON FINALE, LES OUVRIERS DE LA LOGISTIQUE

A partir des données 2015-2019 du dispositif Evrest

Les ouvriers de la logistique et les livreurs représentent une part importante des emplois ouvriers des services, un secteur en expansion.

Soumis à des contraintes de temps fortes, ils déclarent un travail peu varié et peu enrichissant, ainsi que, pour les ouvriers de la logistique, une activité très encadrée.

Ils sont aussi exposés à un fort niveau de contraintes physiques, efforts et port de charges, gestes répétitifs, souvent cumulés

Malgré des contraintes physiques plus élevées, ils ne se plaignent pas plus que les autres ouvriers de troubles de santé, en particulier musculo-squelettiques.

Ceci évoque un effet travail-leur sain, seuls les salariés les plus résistants pouvant persister dans ces métiers.

Les ouvriers de la logistique (hors transport) représentaient 13 % des emplois ouvriers en 2012 versus 8 % en 1980. En incluant les ouvriers du transport, ils représentaient 25 % du monde ouvrier¹.

Ces salariés relevant des activités de la logistique font partie des emplois ouvriers des services dont les effectifs ont fortement progressé depuis le début des années 80².

Un second groupe est étudié ici, constitué des chauffeurs livreurs et coursiers, maillon essentiel de l'aboutissement de la chaîne logistique ("logistique du dernier kilomètre").

Ouvriers de la logistique, livreurs : critères de définition

A partir de la base de données Evrest des salariés interrogés entre 2015 et 2019, trois groupes sont constitués : les ouvriers de la logistique, les livreurs, les ouvriers n'appartenant pas aux deux catégories précédentes. Ce dernier groupe est utilisé comme référence.

Les ouvriers de la logistique (n = 472) sont définis ici selon deux critères, leur catégorie socio-professionnelle (PCS-ESE 2003) et le secteur d'activité de

leur entreprise (NAF 2008).

Sont ainsi retenus les ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs et caristes (PCS 652A), les dockers (652B), les magasiniers qualifiés (653A), les manutentionnaires non qualifiés (676A) ainsi que les ouvriers du tri de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés (676C) travaillant dans les secteurs du commerce de détail en magasin non spécialisé (NAF 471), du commerce de détail en magasin spécialisé ou hors magasin (474, 475, 477, 479), des transports routiers de fret et services de déménagement (494), de l'entreposage et du stockage (521), des services auxiliaires des transports (522).

Le groupe des livreurs (n = 172) est constitué des salariés définis comme « conducteurs livreurs, coursiers » dans la PCS - ESE 2003 (code 643A) travaillant dans les mêmes secteurs d'activité que le groupe précédent.

Le troisième groupe (n = 14871), pris en référence, est constitué par les ouvriers n'exerçant pas les professions retenues pour les deux premiers, quel que soit le secteur d'activité.

Des hommes, plutôt jeunes, souvent titulaires d'un CDI

Comme attendu pour une population ouvrière, il s'agit majoritairement d'hommes : 8 ouvriers de la logistique sur 10 sont des hommes ainsi que 9 livreurs sur 10. La classe d'âge 25 - 34 ans est plus représentée chez les ouvriers de la logistique comme chez les livreurs (respectivement 31 et 34 % vs 25 % pour les autres ouvriers) au détriment des 55 ans et plus qui représentent 8 % des ouvriers de la logistique et des livreurs vs 14 % des autres ouvriers. Ces salariés sont plus souvent titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée (94 % des ouvriers de la logistique et 96 % des livreurs vs 88 % des autres ouvriers).

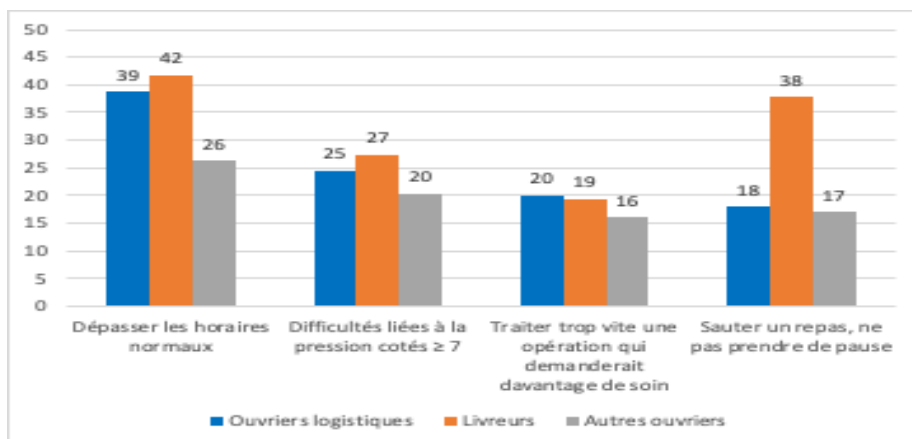
Le travail en horaires décalés, tôt le matin ou tard le soir et hors travail de nuit, est fréquent et concerne 28 % des ouvriers de la logistique, 24 % des livreurs (21 % des ouvriers pris en référence).

Des contraintes temporelles élevées avec des expressions différentes selon le métier

Dépasser les horaires normaux, coter à plus de 6 sur une échelle de 0 à 10 les difficultés liées à la pression temporelle concerne aussi bien les ouvriers de la logistique (respectivement 39 et 25 %) que les livreurs (42 et 27 %). Pour les ouvriers de la logistique, les contraintes

de temps se traduisent aussi par le fait de déclarer traiter trop vite une opération qui demanderait davantage de soin ou abandonner une tâche pour une autre non prévue (39 % vs 12 % pour les livreurs et 34 % pour les autres ouvriers. Pour les livreurs, elles s'expriment plus souvent par le fait de sauter un repas ou ne pas prendre de pause (38 %).

Figure 1. Contraintes temporelles

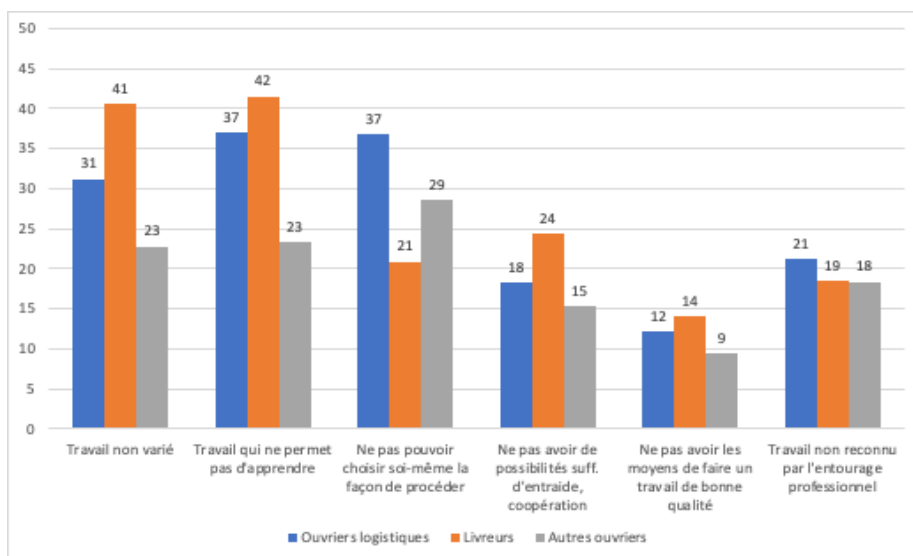


Source: Evrest. Échantillon national 2015-2019

Une faible emprise sur le travail

Pour Yves Clot³, le concept de pouvoir d'agir concerne toute l'activité. « C'est tout autant la découverte de buts nouveaux. C'est aussi la créativité...le souci et la réalisation du travail bien fait ».

Figure 2. Pouvoir d'agir



Source: Evrest. Échantillon national 2015-2019

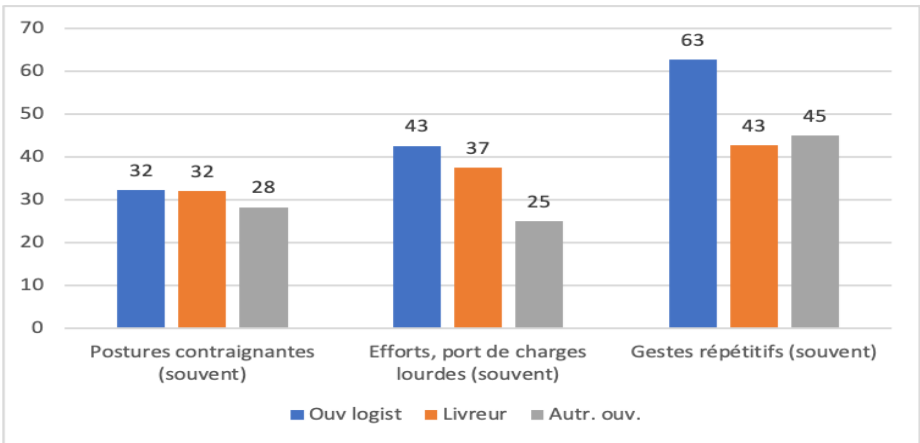
Avoir un travail qui n'est pas varié, qui ne permet pas d'apprendre, c'est ce que déclarent respectivement 41 et 42 % des livreurs, 31 et 37 % des ouvriers de la logistique. A ce travail peu enrichissant s'ajoutent pour les ouvriers de la logistique des contraintes organisationnelles fortes, 37 % d'entre eux déclarant ne pas pouvoir eux-mêmes choisir la façon de procéder.

Les livreurs apparaissent plus autonomes (ils ne sont que 21 % à déclarer ne pas avoir le choix de la façon de procéder). Leur activité se déroule en effet hors de l'entreprise dans un milieu où l'on peut penser que le réel se confronte fréquemment au travail prescrit. Conséquence d'un travail isolé, ils déclarent plus souvent (24 %) ne pas avoir de possibilités suffisantes d'entraide

Contraintes physiques

Facteurs de risques reconnus de troubles musculo squelettiques, les contraintes physiques concernent fortement les groupes étudiés. Si la fréquence des contraintes posturales ne diffère pas des autres ouvriers, les ouvriers de la logistique déclarent plus fréquemment être exposés souvent aux efforts ou au port de charges lourdes (43 %) ainsi qu'aux gestes répétitifs (63 %) versus respectivement 25 et 45 % pour les autres ouvriers. Les efforts et port de charges fréquents concernent aussi les livreurs, 37 % d'entre eux déclarant y être souvent soumis.

Figure 3. Contraintes physiques



Source : Evrest. Echantillon national 2015—2019

Tableau 1 : Contraintes physiques fréquentes et jugées pénibles

Lorsque ces contraintes sont fréquentes (réponse « souvent »), elles sont aussi plus fréquemment jugées pénibles par les ouvriers de la logistique. Pour les livreurs, seuls les efforts et le port de charges lourdes sont plus souvent jugés pénibles.

	Ouvriers logis- tiques	Livreurs	Autres ouvriers	p
Postures jugées pénibles	25%	22%	20%	< 0.001
Efforts, port de charges lourdes jugées pénibles	28%	29%	17%	< 0.001
Gestes répétitifs jugés pénibles	27%	20%	20%	< 0.001

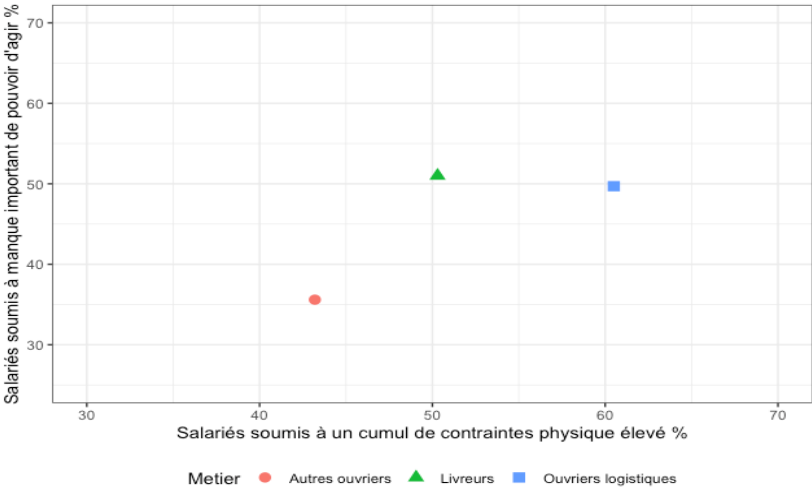
Source : Evrest. Échantillon national 2015—2019

Des contraintes qui se cumulent

Pour chaque salarié les diverses contraintes ne sont pas isolées mais peuvent se cumuler. Pour rendre compte de ces situations on peut calculer un score qui tienne compte des réponses aux questions et permette de répartir la population en trois catégories de population, d'effectifs voisins, classées par degré d'exposition. Il est alors possible de différencier des expositions cumulées faibles, médianes ou élevées. Ainsi pour les contraintes physiques, on utilise les questions portant sur les postures, les efforts, les gestes répétitifs en cotant les réponses « non jamais » 0, « parfois » 1, « souvent » 3. Le score obtenu varie de 0 à 9. Ces scores sont calculés sur l'ensemble de l'échantillon Evrest 2015—2019. La figure 4 montre la répartition des salariés soumis à un niveau élevé de contraintes physiques cumulées, et un manque important de pouvoir d'agir tel que défini précédemment, combinant un travail peu enrichissant, monotone, laissant peu de possibilité de choisir sa façon de travailler et de coopérer, peu reconnu par son entourage professionnel. Cette dernière dimension est un indicateur des possibilités pour le salarié, de moduler l'intensité des contraintes auxquelles il est exposé, particulièrement les contraintes physiques, en pouvant adapter sa façon de travailler ou mettre en place des processus de coopération.

Les ouvriers de la logistique et les livreurs sont plus souvent exposés à un cumul de contraintes physiques fort que les autres ouvriers (respectivement 61 , 50 et 43 %). Ils sont aussi plus nombreux à relever d'un manque important de pouvoir d'agir (50 % des ouvriers de la logistique, 51 % des livreurs vs 36 % des autres ouvriers) combinaison de nature à renforcer les effets délétères des contraintes physiques .

Figure 4. Répartition des salariés selon deux contraintes cumulées



Des métiers sélectifs sur la santé

Les niveaux des contraintes physiques relevés pour les ouvriers de la logistique comme pour les livreurs amènent à rechercher une fréquence des atteintes musculo-squelettiques plus élevée que chez les autres ouvriers.

Ces relations sont étudiées pour chaque atteinte en prenant en compte le sexe et l'âge des salariés au moyen de régressions logistiques (tableau 2).

Il n'est pas retrouvé chez les ouvriers de la logistique et livreurs, soumis à des conditions de travail globalement difficiles, plus d'atteintes musculo-squelettiques (plaintes ou existence de signes cliniques) au niveau des membres supérieurs comme du rachis.

Comme cela est généralement constaté dans les études santé travail le genre et l'âge sont associés à la prévalence des troubles de santé.

Les femmes ont un risque plus élevé d'atteinte musculo-squelettique des membres supérieurs que les hommes (OR variant de 1.6 pour l'épaule à 2.4 pour les poignets ou les mains. Mais les femmes ont-elles la même activité que les hommes ? La répartition selon le sexe des emplois qualifiés ou non parmi les ouvriers de la logistique et les livreurs ne conforte pas cette hypothèse, (47 % des emplois non qualifiés sont occupés par des femmes vs 51 % par des hommes alors qu'ils concernent 59 % des femmes et 31 % des hommes dans le groupe des autres ouvriers)

Le rôle de l'avancée en âge est par-

Tableau 2. Contribution du métier exercé au constat de troubles musculo-squelettiques en prenant en compte le sexe et l'âge du salarié (odds ratio)

	Epaule OR	Coude OR	Poignet - main OR	Rachis cervical OR	Rachis dorso- lombaire OR
Sexe					
Homme	1	1	1	1	1
Femme	1,60	1,73	2,35	2,07	1,19
Age					
15 - 24 ans	1	1	1	1	1
25 - 34 ans	1,90	2,27	1,42	1,85	1,26
35 - 44 ans	2,50	4,32	1,59	2,7	1,57
45 - 54 ans	4,55	7,41	2,51	3,52	1,89
≥ 55 ans	5,67	6,67	2,86	3,6	2,24
Métier					
Autres ouvriers	1	1	1	1	1
Livreurs	0,85	0,96	0,70	1,27	0,86
Ouv. logist.	0,65	0,82	0,85	1,03	1,01

Figurent en gras les odds ratio significativement différents de 1 au seuil de 5 %.

Lecture : relativement aux salariés âgés de 15 à 24 ans, être âgé de 55 ans ou plus multiplie par 5,67 la probabilité d'un problème de santé concernant l'épaule. Pour plusieurs facteurs, les OR de plusieurs facteurs se multiplient (pour une femme de 55 ans ou plus, la probabilité d'une atteinte de l'épaule serait 1,60 x 5,67 fois plus élevée que pour un homme de 15-24 ans)

ticulièrement marqué sur les atteintes de l'épaule ou du coude pour lesquelles les salariés de 55 ans et plus ont un risque environ 6 fois plus élevé que les plus jeunes pris en référence.

Paradoxalement, la probabilité d'atteinte de l'épaule est un peu moins élevée (OR 0.65, IC 95 % 0.44 - 0.93) chez les ouvriers de la logistique.

S'agissant de métiers en expansion récente, cette absence de surcroît d'atteintes musculo-squelettiques alors que les niveaux de contraintes physiques sont plus élevés que dans la population prise en référence peut s'expliquer, au moins partielle-

ment, par des durées d'expositions encore courtes. Elle témoigne aussi certainement d'un effet travailleur sain, les conditions de travail difficile écartant de ces métiers les sujets les plus fragiles.

Jean-Louis Pommier, Laetitia Rollin

Références :

- 1 - Carlotta Benvenù, David Gaborieau. « Les mondes logistiques. De l'analyse globale des flux à l'analyse située des pratiques de travail et d'emploi », *Travail et emploi*, vol. 162, no. 3, 2020, pp. 5-22.
- 2 - Lucas. Tranchant - Les nouveaux emplois des ouvrières et des ouvriers : des O.S. du tertiaire ? Connaissance de l'emploi n° 164 - Octobre 2020 - le Cnan ceet.
- 3 - Yves Clot - Travail et pouvoir d'agir - PUF 2008 - p. 13.

Des résultats issus du dispositif Evrest

Evrest (*EVolutions et RELations en Santé au Travail*) est un observatoire permanent, outil de veille et de recherche en santé au travail, co-construit par des chercheurs et des médecins du travail pour pouvoir analyser et suivre différents aspects du travail et de la santé des salariés. Les résultats présentés ici sont issus d'une exploitation de la base nationale 2015-2019, comportant 59 638 salariés nés en octobre et interrogés au moins une fois au cours de ces deux années. 1256 équipes de santé au travail ont participé au recueil des données pendant cette période.

Pour en savoir plus : <http://evrest.istnf.fr/>



Partenaires du Gis Evrest